

# LA LETTRE

de la



**SPECIALE**

**CLUBS**

**N°18**

**23 JUILLET 1991**

Éditée par la  
FEDERATION FRANCAISE  
DE MOTOCYCLISME

74, avenue Parmentier

75011 Paris

Tél. : 47.00.94.40

Télécopieur : 47.00.08.37

Télex : 216 304 F

Télégramme : FEDMOTO PARIS

Monsieur le Président,

Comme chaque année, cette lettre spéciale Club de juillet est plus particulièrement destinée à vous informer sur les tarifications des épreuves pour la saison sportive à venir.

Deux idées force ont guidé le Comité Directeur lors de l'élaboration de ses tarifs 92 :

**1) Favoriser l'organisation d'un maximum d'épreuves** : Il est en effet primordial de permettre à vos pilotes et surtout aux plus jeunes et aux plus inexpérimentés d'entre eux, de trouver près de chez eux dans un rayon de quelques dizaines de kilomètres, un maximum d'épreuves à leur portée.

Pour cela : - l'augmentation des tarifs a été limitée hors quelques épreuves de prestige à la stricte augmentation du coût de la Vie, soit moins de 5%.

- les tarifs des épreuves éducatives et pour les jeunes n'ont pas augmentés, ils restent identiques à 91.

- les Promocross ont été maintenus et il a été demandé à toutes les ligues de faire auprès des Clubs un effort important de promotion de ces épreuves.

- les bonifications de 500 F pour les courses initiation ont été reconduites.

**2) Simplifier au maximum la tâche des organisateurs.** C'est pourquoi le Comité Directeur a décidé de forfaitiser les frais d'officiels et de chronométrage pour les épreuves des championnats de France et les Trophées.

Ainsi, un Club saura exactement, et ce dès le début de la saison (les tarifs seront fixés par le Comité Directeur de septembre à partir des moyennes des frais sur les épreuves de 90) quel est le coût exact des frais d'officiel qu'il aura à dépenser. Plus de mauvaise surprise pour un délégué, commissaire ou chronométreur originaire de l'autre bout de l'hexagone, ni de contestation sur les notes de frais.

L'organisateur transmettra 2 mois avant l'épreuve le règlement particulier, et l'attestation d'assurance, un chèque pour le forfait (lorsque c'est nécessaire) et un chèque pour les frais d'officiel et de chronométrage. Ces 2 chèques ne seront débités qu'après l'épreuve afin de ne pas mettre en péril la trésorerie des clubs.

Deux autres sujets ont suscité plus particulièrement l'attention du Comité directeur car ils sont essentiels au développement de la fédération :

**1) La formation des cadres.** Depuis 6 mois maintenant, dans la lettre aux clubs, dans France Moto, vous entendez parler de l'attestation scolaire de sécurité routière et des stages d'initiation au pilotage des Cyclos pour les jeunes de 14 ans organisés par la fédération, à la demande des pouvoirs publics.

25 stages se sont déroulés en 1991 sur 11 sites pilotes. A partir de mars 92, cette expérience sera étendue à 200 sites répartis sur toute la France, et elle touchera près de 9 000 jeunes. A plus long terme (93-94), c'est 200 000 jeunes au total dans les 6 800 collèges de France qui devraient être touchés.

Pour pouvoir encadrer les stages à partir de mars 1992, nous devons recruter 30 éducateurs titulaires du BEES option motocycliste pour une durée de 4 mois. Pour l'année scolaire 92-93, nous aurons besoin de près d'une centaine d'éducateurs pendant 7 mois.

Nous avons donc un énorme effort de formation à faire.

Alors, Présidents ou responsables d'association, si vous avez des jeunes pilotes qui cherchent une profession, orientez les vers les carrières d'éducateurs Moto, ils ont aujourd'hui une chance raisonnable de trouver un emploi dans ce secteur (toutes informations auprès de vos ligues et auprès de la FFM, poste 425).

**2) La carte Tourisme** : une carte offrant des prestations à ceux que la compétition n'intéressent pas ou plus, mais qui veulent faire de belles balades, suivre des stages de perfectionnement à la mécanique ou au pilotage, avoir des réductions sur les épreuves moto, les hôtels, les restaurants, les motocistes, les assurances, etc..., est à l'étude depuis plusieurs mois à la FFM, vous aurez davantage d'informations sur cette carte lors du congrès. Sachez simplement que sa sortie est prévue pour le Salon de la Moto en Décembre.

Bonne fin de saison 91 à tous et à bientôt,

Michel MAZERAN  
Directeur

## TARIFS EPREUVES POUR 1992

Pour organiser une épreuve, les officiels LICENCIES devant figurer obligatoirement sur le Règlement Particulier sont :

- 1 Directeur de Course,
- 3 Commissaires Sportifs,
- Commissaires de Route en nombre suffisant, quatre devant figurer au rapport de clôture.
- Tout officiel imposé par une Réglementation prévue par la Commission concernée (Ex : arbitre).

### DROITS D'INSCRIPTION AU CALENDRIER ET FORAITS 1992

<u>EPREUVES</u>	DROIT FIM	CAUTION	DROIT FFM	TOTAL Droit Inscription 1992 1er versement	FORAITS 1992 2eme versement
<b>VITESSE</b>					
Grand Prix de France - Championnats du Monde	22.500	500	27.000	50.000	350.000
Championnat du Monde d'Endurance	15.800	500	12.700	29.000	150.000
Endurances Internationales	2.250	500	9.250	12.000	150.000
Championnat du Monde Superbike	22.500	500	15.000	38.000	100.000
Championnats Continentaux	15.800	500	12.700	29.000	50.000
Circuit International	3.600	500	2.800	6.900	8.700
Circuit Extra-National ou de zone	-	500	2.300	2.800	4.400
Circuit National et Promosport	-	500	1.500	2.000	2.200
Circuit Extra-Régional	-	500	900	1.400	1.100
Motos Anciennes Internationales	900	500	1.600	3.000	2.200
Motos Anciennes Extra-Nationales ou de zone	-	500	1.100	1.600	1.300
Motos Anciennes Nationales	-	500	900	1.400	1.100
<b>DRAGSTERS</b>					
International	900	500	2.600	4.000	8.800
Extra-National ou de zone	-	500	1.900	2.400	4.400
National	-	500	1.200	1.700	2.200
<b>COURSES COTE, ROUTE, et TOUT TERRAIN - MONTEES IMPOSSIBLES</b>					
Internationale	900	500	1.800	3.200	2.400
Extra - Nationale ou de zone	-	500	1.800	2.300	1.800
Nationale	-	500	1.700	2.200	1.300
Extra-Régionale	-	500	1.000	1.500	800
<b>MOTOCROSS - SUPERCROSS - SUPERMOTARD</b>					
Championnat du Monde 500cc	15.800	500	13.400	29.700	130.000
Championnat du Monde 250cc	15.800	500	13.400	29.700	100.000
Championnat du Monde 125cc	13.500	500	15.700	29.700	100.000
Championnat du Monde Side-cars	13.500	500	15.700	29.700	80.000
SuperCross International, Indoor, Stadium Cross	2.250	500	2.850	5.600	21.000
SuperCross International de Bercy et du Parc des Princes	2.250	500	13.350	16.100	150.000
Motocross, Supercross Extérieur, Supermotard Inter	2.250	500	2.850	5.600	9.200
Motocross International moins de 16 ans	2.250	500	350	3.100	5.400
Motocross, Supercross, Supermotard Extra Nat. ou de zone	-	500	2.600	3.100	5.400
Motocross, Supercross, Supermotard National	-	500	2.100	2.600	3.100
Motocross Extra-Régional	-	500	1.000	1.500	1.600
Promocross (hors cht ou critérium de ligue)*	-	0	0	0	0
Motocross Hivernal National	-	500	2.100	2.600	0
Motocross Hivernal Extra-Régional	-	500	1.300	1.800	0
Cadets/Minimes - Minivert	-	500	700	1.200	1.000
Moto Educative (En démonstration)	-	500	700	1.050	0
* voir explication détaillée ci-après					
<b>SCOOTER DES NEIGES</b>					
Championnat d'Europe	4.000	500	3.700	8.200	0
Course Internationale	400	500	3.200	4.100	0
Course Extra-Nationale ou de zone	-	500	3.600	4.100	0
Course Nationale	-	500	3.000	3.500	0
<b>ENDURANCE et RONDE TOUT TERRAIN</b>					
Internationale	2.250	500	3.250	6.000	20.800
Internationale (plus de 500 pilotes)	2.250	500	3.250	6.000	52.000
Extra-Nationale ou de zone	-	500	2.200	2.700	5.500
Nationale	-	500	1.250	1.750	2.400
Extra-Régionale	-	500	900	1.400	1.500
Hivernale Nationale	-	500	2.100	2.600	0
Hivernale Extra-Régionale	-	500	1.300	1.800	0

L'appellation "RONDE" devra obligatoirement s'appliquer à toute épreuve de Masse se disputant sur un circuit non ouvert à la circulation, d'une durée supérieure à celle d'un Moto-Cross, et en principe courue sur une seule manche, Le terme "RONDE" devant impérativement se substituer à la dénomination "ENDURO". Inversement, toute manifestation se disputant selon une formule Moto-Cross (manches) ne pourra se prévaloir du terme "RONDE".

<u>EPREUVES</u>	<u>DROIT FIM</u>	<u>CAUTION</u>	<u>DROIT FFM</u>	<u>TOTAL Droit Inscription 1992</u>	<u>FORFAIT 1992</u>
<b><u>PISTE - GLACE - COURSES SUR PRAIRIE</u></b>					
FINALE GRASS-TRACK	2.250	500	3.550	6.300	7.600
Qualification Coupe FIM	3.400	500	2.300	6.200	6.500
Course Internationale	1.150	500	3.550	5.200	6.500
Course Extra-Nationale ou de zone	-	500	2.200	2.700	3.300
Course Nationale	-	500	1.900	2.400	2.600
Course Extra-Régionale	-	500	1.000	1.500	1.600
Piste, Prairie Hivernale Nationale	-	500	2.100	2.600	0
Piste, Hivernale Extra-Régionale	-	500	1.300	1.800	1.750
<b><u>RALLYE - TRIAL - ENDURO</u></b>					
Championnat du Monde de Trial	4.500	500	3.350	8.350	0
Championnat du Monde Enduro	4.500	500	3.350	8.350	0
Rallye-Trial-Enduro International	450	500	1.950	2.900	0
Rallye-Trial-Enduro Extra-National ou de zone	-	500	1.700	2.200	0
Rallye-Trial-Enduro National	-	500	1.500	2.000	0
Rallye-Trial-Enduro Extra-Régional	-	500	900	1.400	0
Trial International Moto Ancienne	450	500	1.550	2.500	0
<b><u>SUPER TRIAL et TRIAL INDOOR</u></b>					
Super Trial Inter	2.250	500	1.950	4.700	0
Trial Indoor International	2.250	500	2.250	5.000	15.000
Trial Indoor Extra-National ou de zone	-	500	1.900	2.400	3.650
Trial Indoor National	-	500	1.200	1.700	2.400
<b><u>RASSEMBLEMENTS et LOISIRS TOURISME</u></b>					
Rencontre Méritum F.I.M	11.250	500	2.250	14.000	0
Rassemblement International	225	500	525	1.250	0
Rassemblement National	-	500	0	500	0
<b><u>MOTO-BALL</u></b>					
Championnat d'Europe	1.125	500	2.375	4.000	0
Finale Coupe de France	-	0	0	0	400
Finale Trophée de France	-	0	0	0	300
Match avec un Club Etranger	-	0	0	0	300
Tout Match de Moto Ball	-	0	0	0	200
<b><u>GYMKHANAS et CYCLOMOTEURS</u></b>					
Visa Fédéral Obligatoire.	-	0	400	400	0
Droit d'inscription reversé aux L.M.R. après l'épreuve.					
<b><u>RAIDS - MARATHONS (épreuves de plus de 48 heures)</u></b>					
<b>Hors Territoire National</b>	4.500	10.000	45.500	60.000	8.300 par jour
Les inscriptions ne seront acceptées que si la demande mentionne de façon précise le parcours emprunté sur le territoire national, et le lieu où se déroulera le prologue. La ligue qui inscrit l'épreuve devra faire le nécessaire pour obtenir l'accord des autres Ligues traversées, avant l'inscription.					
Des officiels licenciés F.I.M. sont obligatoires sur ce type d'épreuve et leur désignation se fera en accord avec la FFM.					
<b>Territoire National</b> : Droits d'Inscription FFM identiques à tarification Enduro suivant capacité choisie. (Ex: Trèfle Lozérien, Quadruple Aveyronnais, et Corsica 1000.) Forfait compris entre <b>5.000 et 10.000 Frs</b> par jour suivant projet d'épreuve à adresser à la FFM au minimum 3 mois avant l'épreuve.					
<b>A.T.V. (Trike et Quad)</b> en circuit fermé uniquement. Tarification suivant la discipline (Vitesse, Côte, Cross et Prairie)					
<b>EPREUVES HIVERNALES</b> entre le 1er Novembre et le 28 Février sauf les épreuves Inter					

**Séances d'entraînement ou Stages :**

(Droit obligatoire pour reconnaissance des licenciés individuels)

Deux jours	800
Jour supplémentaire	250
A l'année (du 1/1 au 31/12)	2.200

## LICENCIES ADMIS EN FONCTION DES CAPACITES D'EPREUVES

### POUR LES PILOTES FRANCAIS

	Capacité INTERNATIONALE EXTRA NATIONALE NATIONALE	Capacité EXTRA REGIONALE
<b>1) EPREUVES EMPRUNTANT LA VOIE PUBLIQUE</b> RALLYE ENDURO TRIAL	<b>Classement séparé pour les Licenciés à la JOURNEE</b>	
	Toutes catégories de licences admises SAUF NTR NATIONALE TRIAL	. NATIONALE de la Ligue et d'une Ligue limitrophe prévu au Règlement Particulier . REGIONALE de la Ligue . LICENCE A LA JOURNEE
	Toutes catégories de licences admises	
<b>2) EPREUVES BENEFICIANT D'UN USAGE PRIVATIF</b> COURSE DE COTE  ENDURANCE TOUT-TERRAIN	<b>Des Licences à la Journée peuvent être délivrées pour les 80 cc et les cyclomoteurs.</b>	
	Toutes catégories de licence à l'année SAUF NTR NATIONALE TRIAL	. NATIONALE de la Ligue et d'une Ligue limitrophe prévu au Règlement Particulier . REGIONALE de la Ligue
	Toutes catégories de licences. SAUF NTR NATIONALE TRIAL	. NATIONALE de la Ligue et d'une Ligue limitrophe prévu au Règlement Particulier . REGIONALE de la Ligue . LICENCE A LA JOURNEE
<b>3) EPREUVES EN CIRCUIT FERME</b> VITESSE MOTOCROSS COURSES SUR PRAIRIE COURSE SUR PISTE	<b>Pas de délivrance de Licences à la Journée</b>	
	Toutes catégories de licences à l'année. SAUF NTR NATIONALE TRIAL	NATIONALE de la Ligue ou d'une Ligue limitrophe prévu au Règlement Particulier . REGIONALE de la Ligue

### POUR LES PILOTES ETRANGERS

- 1) EPREUVE INTERNATIONALE :** Tous les pilotes doivent être titulaires d'une licence délivrée par la F.I.M. pour la discipline considérée et munis d'une autorisation de leur Fédération.
- 2) EPREUVE DE ZONE :** Participation ouverte aux licenciés Inters et Nationaux de la Hollande, Belgique, Luxembourg, munis d'une autorisation de sortie de leur fédération et aux licenciés Inters et Nationaux français.
- 3) EPREUVE EXTRA-NATIONALE :** La participation étrangère est limitée à QUINZE pilotes d'une seule Fédération ayant délivré une autorisation de sortie. Ces pilotes peuvent être licenciés F.I.M. ou NATIONAL dans leur pays.

### INFORMATIONS GENERALES

#### \* PROMOCROSS

Catégorie d'épreuve créée en Motocross en 91. Sa vocation est d'être une épreuve de masse facile d'accès et de participation. Ce type d'épreuve ne sera soumis à aucun droit F.F.M. ou L.M.R. et sera placé sous la responsabilité directe des L.M.R.

Conditions d'organisation : Tout club organisant dans l'année un cross au minimum de capacité extra-régionale, peut organiser une seule et unique épreuve de Promocross avec l'accord de sa L.M.R., dans la même année.

Les droits d'engagement des pilotes ne doivent pas excéder 80 Frs.

Les entrées payantes, s'il y a lieu, ne doivent pas dépasser 30 Frs.

Ces épreuves sont uniquement ouvertes aux licenciés nationaux (sauf nationaux Trial) et régionaux de la L.M.R. du lieu d'organisation. Elles ne pourront en aucun cas servir de support à des Sélections, des Championnats ou Trophées de ligue. Elles ne permettent pas de classement cumulatif avec d'autres épreuves. Ces épreuves ne figureront pas au calendrier fédéral, mais devront être inscrites au calendrier des L.M.R.

#### FORFAITS 1992

Les clubs doivent joindre à leur Règlement Particulier d'épreuve le chèque correspondant au montant global du "Forfait" mentionné dans la tarification. Son encaissement interviendra après la date de l'épreuve. **Aucun visa fédéral ne sera accordé en l'absence du montant global du forfait.**

#### FRAIS D'OFFICIELS

En 1992, pour les épreuves de championnat de France et les Trophées, les frais d'officiels et de chronométrage seront forfaitisés. Les tarifs seront fixés par le Comité Directeur du 9 septembre 1991. Vous devrez donc joindre aux documents précédents (RP et chèque de forfait), un chèque pour les frais d'officiel, qui ne sera débité, lui aussi qu'après l'épreuve.

#### ETABLISSEMENT DU CALENDRIER

Il est rappelé que lors de l'établissement du calendrier national, la priorité de date sera donnée aux épreuves de championnat FIM ou FFM, toutes disciplines confondues, et quels que soient les autres types d'épreuves.

#### INSCRIPTION AU CALENDRIER

**Epreuves Internationales :** Les droits F.I.M. sont doublés pour les demandes arrivées à la F.F.M. après le 25 Septembre 91.

**Epreuves Nationales :** Toute épreuve dont le droit d'inscription n'aura pas été réglé en totalité au 15 Octobre 1991 ne pourra pas figurer au calendrier qui sera présenté au Congrès d'automne et qui sera repris dans l'annuaire fédéral 1992.

#### INSCRIPTION EN COURS D'ANNEE

**Les droits F.F.M. seront doublés pour toute épreuve ne figurant pas au calendrier officiel, sauf pour les épreuves extra-régionales.** Il est absolument nécessaire que les dossiers de demande d'inscription en cours d'année transitent pas les Ligues, que les épreuves soient Internationales, Nationales ou Extra-Régionales, et quelle que soit la discipline. Pour inscrire une épreuve en cours d'année, il faudra non seulement obtenir l'accord de la Ligue intéressée, mais aussi avoir celui des clubs concernés (dans un rayon de 100 kms pour une épreuve Internationale, de 50 kms pour une Nationale et de 25 kms pour une Extra-Régionale), ayant inscrit une épreuve soit à la même date, soit huit jours avant, soit huit jours après. Pour les épreuves de Supermotard, Quad, Supercross et Trial Indor, l'autorisation de tous les Clubs ayant déjà inscrit une épreuve nationale ou inter dans la même discipline et à la même date doit être obtenue.

#### REPORT DE DATE

Un report de date pour une épreuve régulièrement inscrite est soumis à l'accord préalable de la L.M.R. et de la F.F.M. mais n'entraîne pas de supplément de droit F.F.M. Pour une épreuve internationale par contre, il est soumis à l'autorisation mentionnée ci-dessus, et, à une augmentation de 50% des droits F.I.M.

#### ANNULATION D'EPREUVE

Dans le cas où l'annulation sera justifiée par écrit deux semaines minimum avant la date prévue au calendrier, seule la caution sera remboursée.

#### ANNUAIRE 1992

Les éléments de base pour la LISTE DES CLUBS de l'ANNUAIRE 1992 sont ceux qui ont été publiés dans l'annuaire 91. **Toute modification concernant votre club devra être communiquée avant le 30 Septembre 1991**, passé cette date elle risquerait de ne pouvoir être prise en compte. Utilisez la fiche de renseignements qui vous est adressée à cet effet.